

Jeudi 21 octobre 2021

LE MOT (bientôt) EN VACANCES DU JEUDI

Écoles et manager, AESH et mépris, menaces et diffamation : Mettons en vacances le ministre Blanquer !

Pas de chef.fes dans les écoles

La direction d'école est un travail collectif. NON A LA LOI RILHAC !¹



Le fonctionnement des écoles primaires est exceptionnel dans le paysage scolaire français. Les professeur.es des écoles n'ont pas de supérieur.e hiérarchique dans leur établissement. Les décisions concernant l'organisation de chaque école sont prises de manière collégiale par le conseil des maître.sses (CM). Les collègues chargé.es de direction assurent entre autres la coordination des enseignant.es, et peuvent être amené.es à trancher en cas de désaccord dans le CM, mais ne sont pas légitimes à prendre des décisions sans l'avis de leurs pairs.

Ce fonctionnement est sans cesse remis en question par celles et ceux qui ne conçoivent pas des établissements sans hiérarchie ni élément de recrutement ou d'évaluation des personnels. Il est de plus mis à mal par une dégradation accélérée des conditions de travail dans les écoles : manque de moyens, de formation, augmentation des tâches administratives, injonctions diverses et variées qui empêchent les concertations entre collègues.

La loi Rilhac a été adoptée le mercredi 10 mars au Sénat et les 29-30 septembre à l'Assemblée Nationale. Elle remet sur la table la question du statut de supérieur.e hiérarchique en dotant les directeur.trices d'école d'une autorité fonctionnelle. Les défenseur.seuses de cette loi disent qu'elle apportera aux directeur.trices une reconnaissance méritée et leur permettra de mieux « piloter » les écoles.

Ce n'est pas cette école, calquée sur un modèle libéral et managérial, que défend SUD Éducation. Nous nous positionnons sur les points suivants :

- un allègement réel des tâches administratives avec l'arrêt des enquêtes qui

relèvent plus du management que des besoins des écoles.

- une définition claire des responsabilités en terme de sécurité.
- une augmentation du temps de décharge, planifié à l'avance et indemnisé dans le cas où il n'aurait pas lieu faute de remplacement.
- un partage du temps de décharge entre les collègues d'une même école, en fonction des souhaits exprimés dans un objectif de gestion coopérative et collective des tâches de direction.

Sud Éducation 49 organise une RIS sur la loi Rilhac le 24 novembre 2021 entre 14h et 17h à la Bourse du Travail (place Imbach à Angers)

¹ Des camarades de SUD Education 69 sont allé.es rencontrer des directeur.trices pour avoir leurs avis sur leur travail de direction. Vous pouvez les consulter en cliquant sur ce lien : [Journal de SUD Éducation Rhône](#). Merci de nous permettre de reprendre en partie votre travail

Bilan de mobilisation

Les AESH mobilisé.es le 19 octobre dernier : la lutte continue !



Le 19 octobre dernier, une journée de mobilisation nationale a eu lieu pour dénoncer les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap et les conditions de travail des AESH qui les accompagnent. Dans le Maine-et-Loire, deux actions ont été organisées pour soutenir les AESH et les familles face au mépris toujours plus grand de l'administration,

A l'appel de l'intersyndicale SUD-FSU-CGT, trois temps forts ont été proposés aux collègues sur Angers. A 12h, un pique-nique militant a été organisé au Jardin du Mail avant que les collègues ne se réunissent en AG à la bourse du Travail.

Les échanges entre AESH lors de cette réunion ont permis de prendre la mesure des conditions extrêmement difficiles et parfois douloureuses que subissent les collègues dans leur vie professionnelle. La précarité, la flexibilité, les changements d'emploi du temps répétitifs sont autant d'éléments qui rendent la vie des AESH quasi impossible et qui explique le nombre très important de démissions depuis quelques mois. A 16h, les AESH ainsi que des parents et des élèves se sont retrouvés devant l'inspection académique pour être reçu.es par le DASEN. Lors de cette entretien, celui-ci a nié les conditions de travail des AESH en se félicitant des soi-disantes avancées permises par les PIAL. Il s'est néanmoins engagé à revaloriser les contrats des AESH lorsque, au sein d'un PIAL, des heures d'accompagnement ne sont pas pourvues. En effet, avec l'accord du/de la coordinateur.trice, un.e AESH peut les prendre à sa charge et ainsi voir son contrat augmenté du nombre d'heure supplémentaire. Nous resterons vigilant.es sur ce point bien évidemment.

Dans le secteur de Baugé, les AESH ont été soutenu.es par une mobilisation très forte. Face aux graves problématiques liées à l'accompagnement des élèves (démission d'AESH, non remplacement des arrêts, défaut d'accompagnement, délai des notifications de la MDA) les collègues du baugeois se sont massivement mobilisé.es. Le nombre de grévistes a atteint des chiffres rarement vus dans le secteur :

- Plus de 20 enseignant.es sur 30 en grève au collège Chateaucain.
- Une dizaine d'instituteur.trices en grève dans les écoles.
- La grande majorité des AESH du public et du privé en grève
- Une mobilisation des parents importante

Face à cette mobilisation, les représentant.es des enseignant.es et des parents d'élèves ont été reçu.es par Philippe CHALOPIN, maire de Baugé et vice-président du département, qui s'est engagé à remonter au rectorat, ainsi qu'au département, les revendications des AESH et des familles : remplacer les AESH en arrêt et réduire les délais des notifications délivrées par la MDA. En revanche, l'inspectrice du secteur, bien que présente dans son bureau, a refusé de recevoir une délégation sous prétexte que le DASEN recevait le jour même les représentant.es des AESH. Encore une fois, l'administration n'a pas manqué de témoigner tout son mépris aux nombreux.es collègues présent.es en refusant d'écouter les conditions de travail déplorables dont ils.elles sont victimes.



[Lien vers l'article de la mobilisation AESH dans le baugeois](#)

Cette journée n'est pas une fin en soi. SUD Éducation appelle l'ensemble des personnels, de la primaire au lycée, à soutenir les AESH, les familles et les élèves pour la création d'un vrai statut des AESH et pour une réelle inclusion des élèves en situation de handicap.

Blanquer circus show

Le ministre de l'Éducation Nationale menace et diffame les personnels.



Mardi 19 octobre, le ministre Blanquer a présenté au Conservatoire national des Arts et métiers son plan de formation de la laïcité. Celui-ci est tiré du rapport Obin, dénoncé par SUD éducation comme faisant partie d'une vaste entreprise de dévoiement de la laïcité à des fins de mise au pas des enseignant.es.

De fait, Blanquer est allé plus loin encore que le rapport. D'une part, il diffame les personnels de l'Éducation, en disant qu'une partie de ceux-ci ne respectent pas les valeurs de la République, à commencer par la laïcité. D'autre part, il menace les personnels, comme il en a l'habitude, en sous-entendant que certain.es devraient "sortir du métier", et qu'il pourrait y avoir des mesures sur le plan de la "gestion de la carrière des personnes".

Si on le prend au mot, c'est bien le ministre et le gouvernement qui ont un problème avec les principes qui fondent la République :

- la liberté, et notamment la liberté syndicale, mises à mal par plusieurs années de répression généralisée et d'autoritarisme ;
- l'égalité, foulée au pied notamment par la mise en œuvre de la casse du baccalauréat national, la réforme des lycées et parcoursup ;
- la fraternité, remise en cause par des années de discours haineux et stigmatisants de la part du ministre, par les expulsions de familles sans-papiers et en bafouant le droit à la scolarisation des mineur·es étrangers·ères

En particulier, c'est bien le ministre Blanquer qui ne respecte pas la laïcité comme il le devrait :

- en augmentant chaque année la part du privé dans le budget de l'Éducation nationale, au détriment de l'enseignement public ;
- en intégrant des établissements de l'enseignement privé catholique dans les expérimentations à venir de l'Éducation prioritaire ;
- en publiant une campagne d'affichage qui dévoie la laïcité sur des bases racistes et islamophobes ;
- en prenant des positions publiques contraires aux dispositions de la loi et du statut de la fonction publique sur la laïcité, concernant l'accompagnement des sorties scolaires par les parents d'élèves notamment.

SUD éducation dénonce fermement les propos du ministre et réaffirme que la laïcité est du côté de celles et ceux qui défendent l'école publique, et non de ses fossoyeurs.

SUD éducation demande que le ministre revienne immédiatement sur ses propos et s'excuse auprès des personnels de ses propos inacceptables.

AGENDA SUD ÉDUCATION 49 :

- 9 NOVEMBRE : AG Sud Éduc à 20h à la Bourse du Travail.

- 15-16 NOVEMBRE : Stage conditions de travail

- 24 NOVEMBRE : Réunion d'information syndicale sur la loi Rilhac à la Bourse du Travail



Pour nous contacter
 par mail contact@sudeducation49.org
 par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)
 Pour (ré)adhérer, c'est par là :

<https://sudeducation49.org/spip.php?article8>

Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur